

LES EXAMENS ISOTOPIQUES CHEZ LA FEMME – FICHE D'INFORMATION

Mademoiselle, Madame,

Il va vous être réalisé un examen isotopique.

Lors de cet examen, il vous sera injecté par voie intraveineuse un traceur, c'est à dire une quantité extrêmement faible d'un produit radioactif qui permettra de faire les images nécessaires à votre prise en charge médicale. L'irradiation reçue est extrêmement faible, et tout à fait comparable aux examens radiologiques traditionnels (radiographies, scanners ...).

Malgré le caractère limité de cette irradiation, et tout comme pour les examens radiologiques, les femmes enceintes ou susceptibles de l'être (c'est à dire en pratique toute femme non ménopausée) ne doivent pas être soumises aux examens radio-isotopiques, sauf en cas de force majeure.

1. Si vous êtes sous une méthode contraceptive efficace et suivie sans interruption dans les deux mois précédents,
2. Si vous n'avez pas eu des rapports sexuels depuis vos dernières règles ou si vous avez eu des rapports efficacement protégés,
3. Si vous êtes en première partie de cycle, c'est à dire, pour nous, que vous avez actuellement vos règles ou que vous êtes dans les 8 jours les suivants,
4. Si vous êtes ménopausée,

Votre examen peut avoir lieu sans problème.

Dans tous les autres cas, et sauf cas de force majeure, il est préférable de reporter votre examen.

Je soussignée certifie avoir bien compris le principe de précaution visant à ne pas réaliser d'examen isotopique en cas de risque de grossesse et déclare donc être dans l'une des 4 situations sous-mentionnées:

Date:

Nom:

Signature: